



L'Économie Sociale et Solidaire

Le cas particulier des Chantiers et entreprises d'insertion

SYNTHESE

Cette étude consacrée à l'économie sociale et solidaire a été réalisée en 2015, c'est pourquoi référence est faite à la Région Alsace et non à la Région Grand Est. Elle comprend deux parties.

La première offre un panorama des activités relevant de l'économie sociale et solidaire dans le Haut-Rhin. Les données ont été traitées à l'échelle des intercommunalités. Cela permet de faire ressortir les lieux plus ou moins investis par ces activités, dont on rappelle par ailleurs les grandes caractéristiques et estime leur poids en emplois. Cette partie repose essentiellement sur l'exploitation des fichiers de l'INSEE.

La deuxième partie est spécifiquement consacrée aux Entreprises et Chantiers d'insertion qui, localement, constituent l'essentiel des structures d'insertion par l'activité économique. L'objectif était, d'une part, de produire une information partagée sur les règles de fonctionnement de ces activités ; d'autre part, de repérer des pistes permettant éventuellement de faciliter la vie de ces structures. Cette partie s'appuie sur une revue de littérature, l'exploitation des données disponibles auprès de la DIRECCTE Alsace et les entretiens réalisés auprès des Chantiers d'insertion et de quelques entreprises d'insertion.



L'ESS DANS LE HAUT-RHIN

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le champ de l'économie sociale et solidaire comprend les associations, les fondations, les mutuelles, les coopératives et, depuis une loi de 2014, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, à l'exemple des entreprises d'insertion.

Pour faire partie de l'ESS, un organisme doit répondre à plusieurs impératifs :

- Poursuivre un but collectif, autre donc que l'enrichissement personnel de ses membres ;
- avoir une gouvernance démocratique (sur le principe un membre = une voix).
- Les bénéficiaires éventuels sont consacrés au maintien et au développement de l'activité.
- L'activité doit être socialement utile : soutien à des personnes fragiles, lutte contre les exclusions et inégalités, concours au développement durable...

L'ensemble de ces activités a un poids considérable dans l'économie française avec 221 325 établissements employeurs pour 2,3 millions de salariés, ce qui représente 10,56% de l'emploi en France.

DANS LE HAUT-RHIN

- 243 coopératives, dont 69% de coopératives agricoles, avec de très nombreux établissements sans salarié et un faible nombre (27) employant plus de 10 salariés.
- 390 établissements de banque et de crédit avec peu d'établissements sans salariés, 60% employant entre 1 et 9 salariés et 19% employant de 10 à 49 salariés. C'est donc un secteur fortement employeur.
- Les mutuelles sont au nombre de 96 avec 60% d'établissements employant entre 1 et 9 salariés.
- Le secteur associatif est foisonnant et très hétérogène. L'INSEE recense 5 762 associations dans le Haut-Rhin, dont de nombreuses associations à activités multiples et l'OREF Alsace crédite ces associations de 22 367 salariés en 2012.

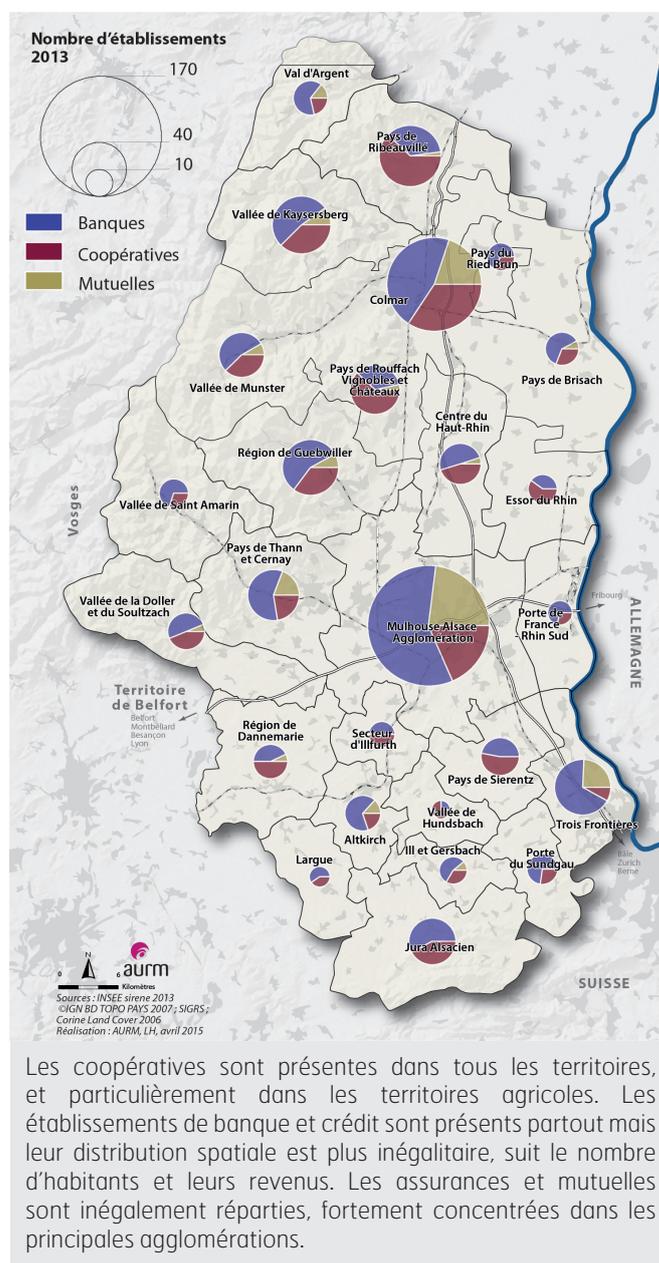
Sur les 3240 associations déclarant une activité précise, quatre domaines d'activités dominent :

- L'enseignement et la pratique sportive concerne 41% des associations.
- L'action sociale et la santé pèse pour 22% du total avec de nombreux établissements de plus de 50 salariés.
- Les activités récréatives et culturelles représentent 17% du total, avec de très nombreuses associations (80%) sans salarié.
- Les activités sportives et récréatives et culturelles ont en commun de ne pas employer de salariés à 80% avec une très faible part d'associations employant plus de 10 salariés.

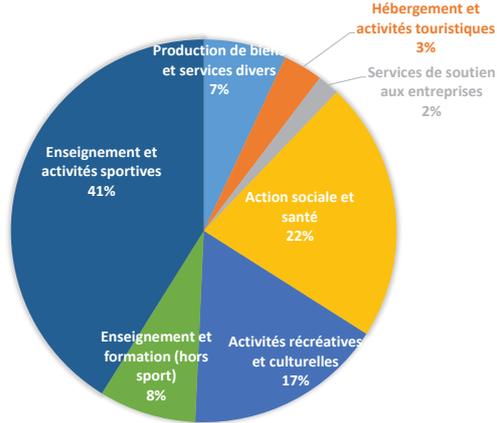
Mais, vu leur nombre, on peut estimer grossièrement que ces associations emploient à peu près 3 500 personnes.

Le secteur de la formation et de l'enseignement (qui regroupe des établissements scolaires sous contrat, des organismes d'éducation populaire, etc) a une part élevée d'établissements employant entre 10 et 50 salariés ; ces associations emploient également autour de 3 500 personnes.

C'est dans le champ des activités sociales et des services de soutien aux entreprises qu'on trouve les plus gros employeurs et la plus faible part d'associations sans salarié. Ainsi un relativement faible nombre d'établissements (770) peut représenter grosso modo 15 000 postes de travail.



RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS DU HAUT-RHIN SELON LEUR ACTIVITÉ
SOURCE INSEE, 2013



Hormis les 4 grands domaines cités, les associations sont présentes dans le tourisme (Offices de tourisme...), la production de biens et de services divers (dont les associations intermédiaires...) et dans le domaine des services aux entreprises avec, là aussi, un nombre important de structures d'insertion.

LA REPARTITION SPATIALE DES ASSOCIATIONS

La répartition des associations sur le territoire est très inégale. Qu'elles s'adressent plutôt au grand public ou qu'elles aient plutôt un caractère professionnel, on les trouve plutôt au nord du département qu'au sud qui connaît globalement un «déficit» d'activités associatives. Y échappent la communauté de communes d'Altkirch où la densité d'associations pour 1 000 habitants est élevée et celle des 3 frontières qui est «dans la moyenne».

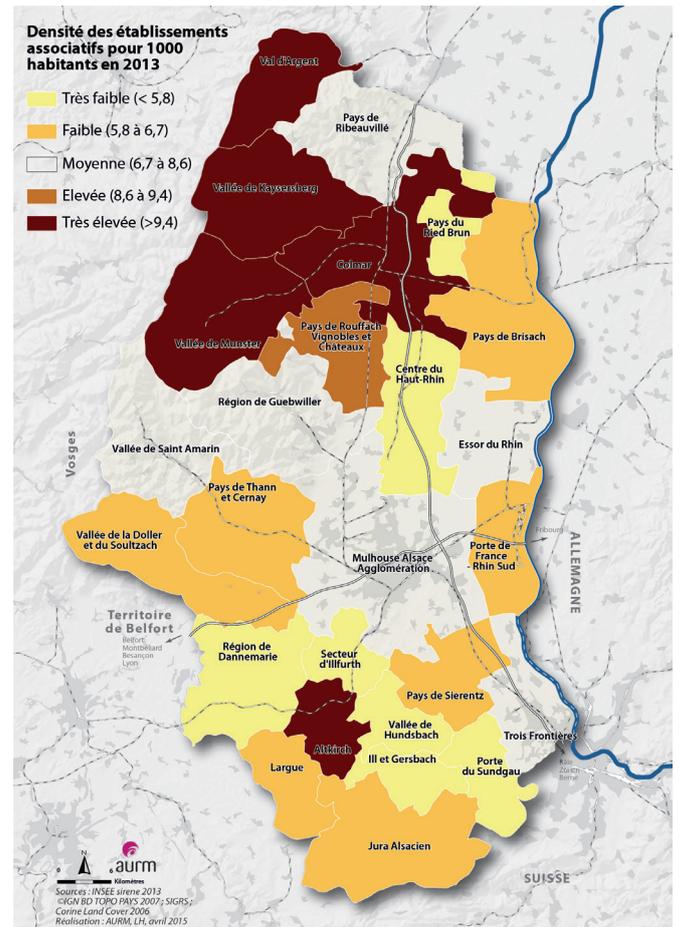
Ces disparités peuvent s'expliquer de plusieurs manières. Par la composition sociale de la population, par les difficultés que rencontrent les territoires, qui peuvent inciter au développement d'associations dans le secteur social par exemple, par la volonté politique locale de soutenir ce secteur, vecteur de solidarité et d'activité locales.

L'agglomération de Mulhouse représente un grand nombre d'associations (1 929 soit 33% du total) mais la densité d'associations est dans la moyenne. On relève cependant que la taille des associations tend à être plus importante, ce qui est également le cas dans l'agglomération de Colmar.

Dans les plus petites Communautés, les associations sans aucun salarié sont beaucoup plus nombreuses, la moyenne (hors Colmar et Mulhouse) est de 77% et ce score peut atteindre 90% dans les Communautés Ill et Gersbach ou Porte du Sundgau.

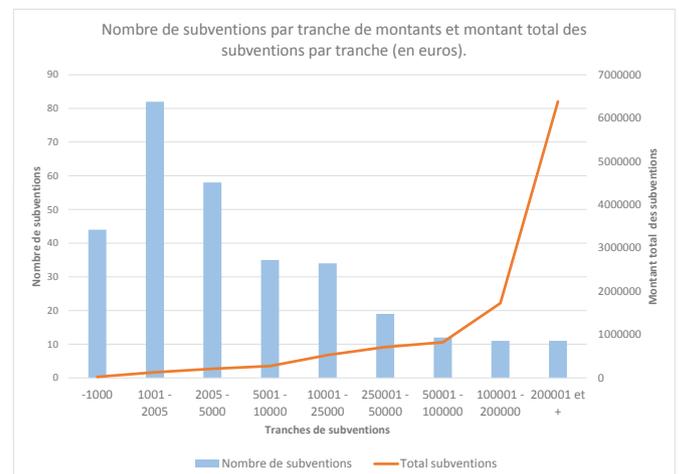
LE TISSU ASSOCIATIF : UN ENJEU ECONOMIQUE MAJEUR

Les associations sont porteuses d'enjeux sociaux, politiques et économiques. Sur les premiers, les associations sont porteuses de convivialité et de solidarité qui contribuent à l'identité des territoires et à leurs équilibres sociaux. Au



plan politique, les associations constituent l'archétype d'un fonctionnement démocratique, participent à l'apprentissage citoyen.

Au plan économique, elles sont créatrices d'emplois, de valeur ajoutée ; elles participent activement à la création de richesse. Elles permettent également de capter des revenus extérieurs au territoire sur lequel elles sont implantées. Elles participent donc à l'économie résidentielle du territoire, notamment grâce aux subventions qu'elles reçoivent. Dans le Haut-Rhin, ce sont plus de 10 millions d'€ de subventions inscrits au seul budget général de l'Etat qui viennent ainsi irriguer la vie locale au travers des 306 actions subventionnées en 2012.





LES CHANTIERS ET ENTREPRISES D'INSERTION

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les Ateliers Chantiers d'insertion (ACI), les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) offrent des activités différentes aux salariés qu'elles embauchent qui répondent à des objectifs différents, en fonction du degré d'éloignement du marché de l'emploi. Les Chantiers accueillent en général des personnes les plus éloignées de l'emploi et les ETTI, les plus proches.

Les ateliers-chantiers d'insertion et les entreprises d'insertion font partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dont la mission est inscrite dans le code du travail : «*L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle*». Article L 5132-1 du code du travail.

Les SIAE ont une obligation d'accompagner socialement et professionnellement leurs salariés en insertion, de les former, et bénéficient pour ce faire de financements spécifiques.

Peut être embauchée par une SIAE, sous réserve d'agrément par Pôle emploi, toute personne rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et notamment :

- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ;
- les bénéficiaires de minima sociaux (RSA...) ;
- les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie ;
- les sortants de prison.

A noter que les personnes ne peuvent bénéficier des services d'une SIAE que pour une durée de 24 mois maximum (hors cas de fin de formation et actifs âgés) et cela au cours de toute leur vie.

	ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION	ASSOCIATION INTERMEDIAIRE	ENTREPRISE D'INSERTION	ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION
Nature de l'activité	Développe des activités d'utilité sociale répondant à des besoins collectifs non couverts par ailleurs	Met à disposition des salariés auprès de particuliers, d'associations, de collectivités ou d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels	Produit des biens et des services destinés à être vendus sur un marché	Propose des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes
Objectifs pour les salariés en insertion	Acquisition d'un premier niveau de compétences sociales et professionnelles	Acquisition d'autonomie et de polyvalence	Acquisition de compétences et d'un rythme de travail permettant de répondre aux exigences du marché classique	Acquisition d'autonomie et de polyvalence
Moyens mis en oeuvre	Par une mission d'accueil, d'accompagnement social, d'encadrement technique, de la formation	Par une mission d'accueil, d'orientation, de suivi personnalisé et les expériences apportées par les missions.	Par un accompagnement professionnel et social	Par la mise en oeuvre d'activités proches du marché de l'emploi classique, un suivi social et professionnel, de la formation
Financement	Chiffre d'affaires commercial de 30% maximum*) Financement public de 70%	Chiffre d'affaires commercial de 90 à 95% Financement public de 5 à 10%	Chiffre d'affaires commercial de 70 à 80% Financement public de 20 à 30%	Chiffre d'affaires commercial de 90% Financement public de 10%
	* Ce taux, depuis la loi de cohésion sociale peut être porté, par dérogation, à 50 % par décision du préfet de département, après avis du CDIAE et si les activités professionnelles développées ne sont pas déjà assurées et satisfaites par les entreprises locales. (Cf art 5132-34 du code du travail) Source : jursiassociation 459, Juin 2012			



L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES SIAE

D'une manière générale, l'acteur clef en matière d'insertion par l'activité économique est l'Etat, avec qui les structures qui veulent se voir reconnu le statut de SIAE doivent passer convention. Le préfet est assisté d'un Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique qui, sous son autorité, définit les actions concertées à mettre en œuvre dans un plan stratégique et opérationnel partagé.

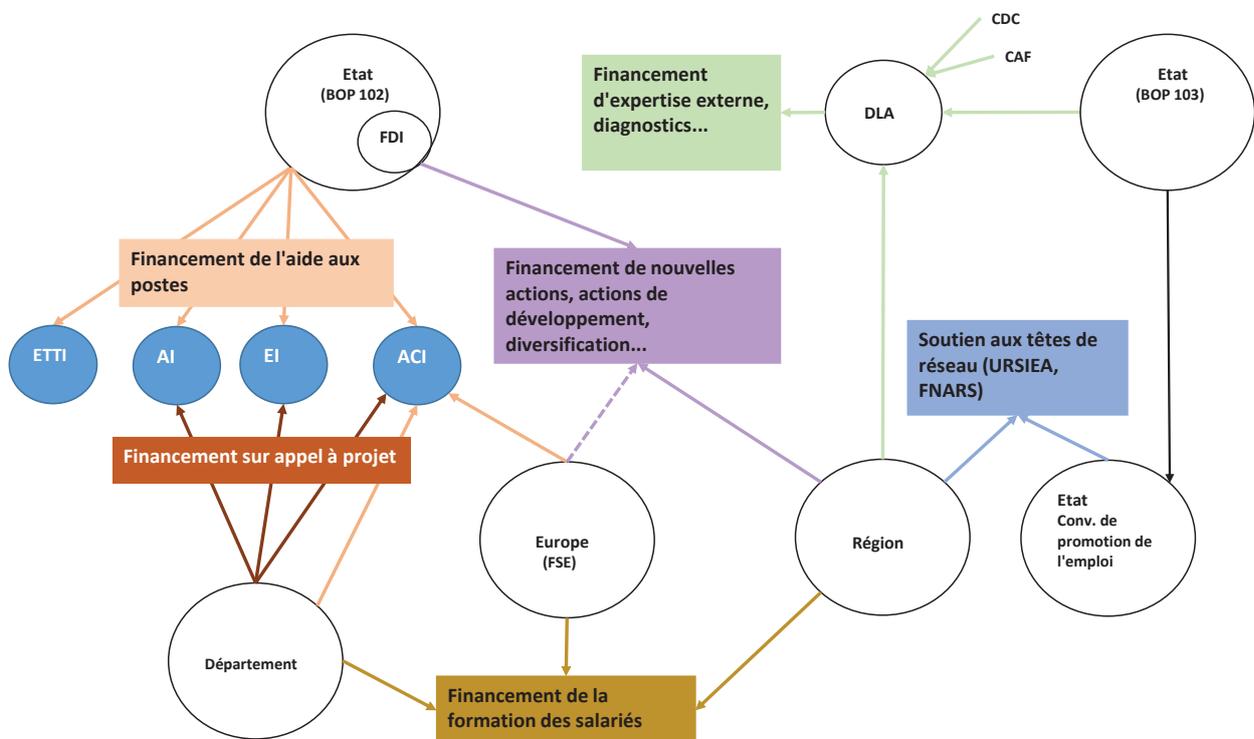
Les conseils départementaux étant en charge des politiques d'insertion, ils passent avec l'Etat une convention par laquelle ils s'engagent à participer au financement des actions qui concernent les bénéficiaires du RSA.

Enfin, la Région est essentiellement compétente en matière de formation des salariés en insertion.

Au-delà des institutions nationales, l'Europe, via le Fonds Social Européen, intervient fortement dans le financement des Chantiers d'insertion du Haut-Rhin, ce qui semble constituer une spécificité locale.

Plus précisément, les relations entre l'ensemble des institutions qui interviennent en la matière peuvent être synthétisées dans le graphique suivant.

Types et vocations des principaux financements publics des SIAE



L'Etat intervient dans le financement des SIAE au travers de deux enveloppes distinctes. La première (BOP 102 «Accès et retour à l'emploi») finance le Fonds Départemental d'Insertion qui aide les structures pour investir, se développer etc. Les actions menées dans ce cadre peuvent bénéficier également de fonds européens et régionaux. .

Cette enveloppe sert aussi à financer l'aide aux postes dont bénéficient toutes les SIAE, mais dont le montant varie selon le type : de 10 080 euros pour un Chantier d'insertion à 1310 euros pour une association intermédiaire, pour chaque ETP de salarié en insertion.

Au titre de l'insertion des bénéficiaires du RSA, les postes d'insertion des Chantiers sont co-financés par le Département dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'Etat. L'action des Chantiers peut également bénéficier de subventions européennes, au titre du FSE notamment.

Les autres SIAE, hors ETTI, peuvent également recourir au financement du Département, au titre de l'appel à projet annuel et toujours au bénéfice des bénéficiaires du RSA.

La seconde enveloppe (BOP 103 : «accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi»), finance la convention de promotion de l'emploi, et participe ainsi au soutien des têtes de réseaux (URSIEA et FNARS) aux côtés des fonds régionaux, qui participent également au financement du Dispositif Local d'Accompagnement qui assure notamment des missions de conseil et d'expertise pour les SIAE. Le DLA, porté localement par Alsace Active, est abondé par la Caisse des Dépôts, la Caisse des Allocations Familiales....

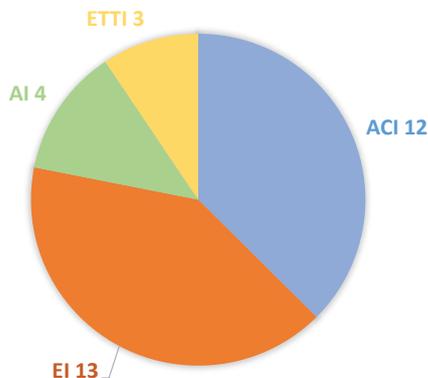
La formation des salariés en insertion est le fait de la Région, de l'Europe et du Département, avec l'appui de Pôle emploi qui, après échanges avec le Conseil Régional, intervient dans le financement des formations courtes et professionnalisantes.



DANS LA REGION MULHOUSIENNE

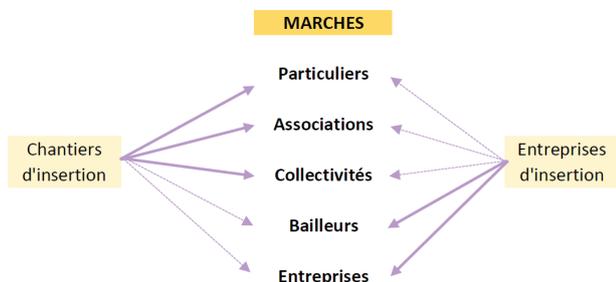
On recense 32 SIAE avec deux types de structures fortement dominantes : les Chantiers et les entreprises d'insertion.

RÉPARTITION DES SIAE DANS L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE



Trois grandes différences entre les Chantiers et les entreprises d'insertion :

- **Les marchés sont différents** avec, de manière générale, des marchés à moindre valeur ajoutée pour les Chantiers



d'Insertion qui sont très présents dans les activités de recyclage, les services à la personne (ménage, repassage, entretien d'espaces verts...). Les entreprises d'insertion peuvent également intervenir sur ces marchés, mais avec des prestations plus techniques (gros électroménagers recyclé et garanti, paysagement...). Elles interviennent également dans le champs des services aux entreprises où les entreprises d'insertion peuvent assurer des prestations «high tech» comme de la maintenance industrielle.

- **Des publics différents.** Les Chantiers d'insertion tendent à accueillir des salariés plus éloignés de l'emploi que les entreprises d'insertion qui ont une exigence de productivité beaucoup plus forte. Le rôle des Chantiers est davantage «social» et vise à aider les personnes à construire un projet personnel et professionnel ; premier pas dans un parcours d'insertion professionnelle, il s'agit de continuer à lever les freins à l'emploi.

Les données de la DIRECCTE montre que sur les 325

salariés embauchés par les Chantiers en 2014, 60% étaient bénéficiaires du RSA et 13% bénéficiaient de l'AAH ou de l'ASS. 73% des salariés peuvent être considérés comme éloignés de l'emploi.

Dans les entreprises d'insertion, 305 salariés ont été embauchés en 2014 mais on ne compte «que» 30% de bénéficiaires du RSA et au final seuls 43% des embauchés peuvent être considérés comme très éloignés de l'emploi.

- Des temps de travail différents.

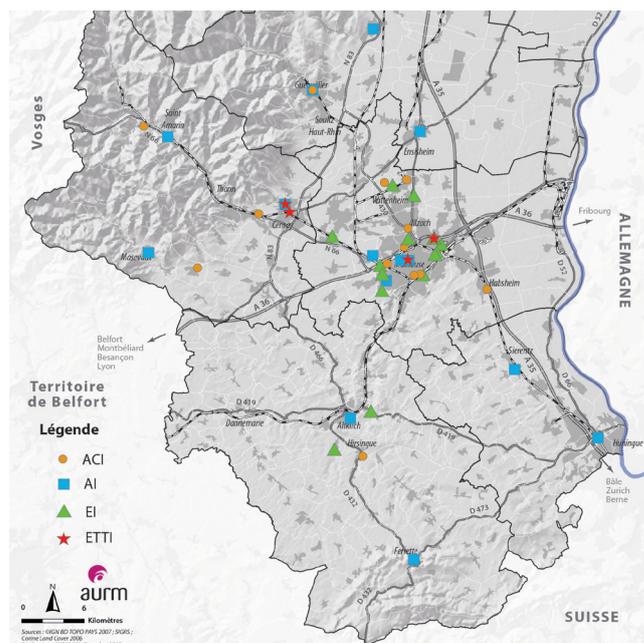
Dans les Chantiers, 445 salariés en insertion ont travaillé en 2014 mais cela ne représente que 177 équivalent temps plein ;

- alors que dans les entreprises d'insertion, les 648 salariés en insertion représentent 332 équivalent temps plein.

Dans les entreprises d'insertion on se rapproche du temps de travail des entreprises classiques là où dans les Chantiers, les personnes doivent avoir davantage de temps pour solutionner leurs problèmes.

Les difficultés rencontrées par les salariés des Chantiers :

- Un faible niveau de formation
- Une absence de qualification
- Une faible maîtrise de la langue française
- Des problèmes de mobilité
- Des problèmes de logement
- Des situations de surendettement
- Une souffrance psychique
- ...



Logiquement, les SIAE sont très présentes dans l'agglomération mulhousienne qui concentre un grand nombre d'actifs et de demandeurs d'emploi.



COMMENT FACILITER LA VIE DES CHANTIERS ?

L'étude fait une synthèse de la question de l'insertion par l'activité économique, qui est complexe, pour la porter à la connaissance de tous les élus. Au-delà, il s'agissait aussi d'opérer une remontée d'information quant aux principales difficultés rencontrées par les Chantiers d'insertion et de rechercher des pistes pour y remédier. Les pistes de réflexion proposées dans le rapport sont issues tant d'une lecture attentive des différents rapports consacrés au sujet (Inspection Générale des Finances et des Affaires sociales, AVISE etc), que des retours d'expériences menées dans d'autres régions ou encore des entretiens conduits à l'occasion de l'étude.

Ces pistes de réflexion ne constituent ni des propositions, ni des préconisations. Ce ne sont que des pistes qui semblent mériter une réflexion approfondie ; il appartient aux acteurs locaux de se prononcer sur leur pertinence locale et, le cas échéant, de suivre celles qui leur semblent les plus prometteuses, voire d'en proposer de nouvelles.

INFORMER

- Elaborer un guide des aides sur les ressources à disposition des personnes en insertion : crèche 24X24, auto-école sociale, CyberProjet, remise à niveau...
- Faire un livret indiquant tous les certificats de compétences existant en Région, les opérateurs et les modes de financement. Idem pour les VAE accessibles sur le mode de la mise en situation de travail.
- Faciliter l'accès aux droits en créant un poste trans-SIAE dédié.

INSCRIRE L'IAE DANS LES STRATEGIES TERRITORIALES

- Faire une étude précise de toutes les activités à faible productivité apparente du travail sous représentées localement et qui pourraient, en lien avec les entreprises classiques, être investies par les SIAE.
- Procéder avec les Chantiers à une évaluation pluraliste de leur utilité sociale.

APPUYER ET STABILISER L'ACTIVITE DES CHANTIERS

- Développer les clauses sociales en motivant les services techniques et l'ensemble des communes ; en étudiant conjointement les types de marchés pertinents pour jouer la complémentarité avec les entreprises classiques.
- Inciter les bailleurs sociaux à recourir aux services des Chantiers.
- Aider au rapprochement entre les SIAE et les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, les associations notamment.
- Appuyer le développement d'un réseau de parrains trans-SIAE.

ARTICULER LES ACTEURS

- Renforcer les liens entre Pôle emploi, services sociaux et SIAE.

- Créer un inter-CDIAE ou un pré-CDIAE au niveau régional
- Créer un comité partenarial associant les collectivités locales et les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation.
- Se doter d'indicateurs communs base d'une vision (voire d'une stratégie) communes aux services de l'Etat et aux collectivités locales.
- Créer un poste trans-SIAE pour promouvoir le passage des salariés en insertion vers les entreprises classiques, rechercher les rapprochements possibles entre elles et les SIAE lors de marchés clausés.

MUTUALISER

- Après étude préalable, envisager la création d'un groupement d'achats.
- Mutualiser les outils et méthodes de suivi-accompagnement des personnes.
- Mutualiser les outils et protocoles de préparation à la sortie.

INTERVENIR

- Etudier la pertinence de l'abondement du DLA par les collectivités locales.
- Créer un fonds prenant en charge les avances de trésorerie
- Valoriser la plus value sociale des Chantiers.

MITIGER

- La vision rationaliste des passerelles entre Chantiers.
- La tentation de la performance qui serait basée essentiellement sur les sorties des Chantiers ; privilégier l'évaluation des gains en employabilité des salariés, compte tenu du type de public accueilli.
- L'idée de former les demandeurs d'emploi et personnes en insertion pour des «métiers porteurs», étudier également localement les «emplois de niche».



Les principaux domaines d'activités des Chantiers et Entreprises d'insertion

D'une manière générale, les domaines d'activités sont assez différenciés entre les Chantiers et les entreprises d'insertion. Deux exemples peuvent en être donnés :

- Dans le domaine du recyclage, les Chantiers sont généralement sur des produits simples, demandant moins de technicité. Les entreprises interviennent sur des produits plus complexes. Ainsi, pour remettre en état des appareils électroménagers et pour pouvoir les garantir, il faut des compétences spécifiques que n'ont pas les Chantiers. Pour ne citer qu'un exemple, quand l'Armée du salut récupère du gros électroménager, le Chantier s'adresse à Envie qui dispose du personnel compétent.

- Dans le domaine des services aux entreprises, seul un Chantier intervient. C'est plutôt le domaine des entreprises d'insertion, qui interviennent quelquefois sur des compétences très pointues (réparation d'appareils sous tension par exemple).

Dans le domaine des services à la personnes et aux collectivités, une certaine « concurrence » peut, par contre, exister entre Chantiers et entreprises d'insertion. Elle est notamment permise par le fait que les clients des entreprises d'insertion agréées « service à la personne » peuvent bénéficier d'avantages fiscaux. Le prix finalement payé est donc relativement faible.

A noter que lorsque les travaux demandent un niveau de technicité ou comportent un niveau plus élevé de risque (l'égoutage, le paysagement...) on ne trouve que des entreprises d'insertion.

DOMAINES D'INTERVENTION	ACI	EI
Recyclage		
Meubles	Adésion, Atelier du beau	
Livres, papier	Triservices	
Tissus		Le Relais Est
Bois	Espace & D	
Equipement de la maison	Armée du salut	
Electroménager		Envie HA
Appareils électriques/électroniques		Envie 2ème
Papier, déchets de bureau	Triservices	
Restauration		
Collective	INSEF	
Traditionnelle	Table de la fonderie	
	Armée du salut	
	Alsa	
Batiment		
2nd œuvre	Alsa	Régie de Bourzwiller
Patrimoine		
	Espace développement	
SAP, aux collectivités		
Accompagnement pers. âgées/handica	Médiacycles	
Ménage, repassage	Espace & D	OCITO SAP
	Armée du salut	Repass'III
Débarras, manutention	Alsa	Régie de Bourzwiller
		Régie de l'III
		Régie de l'III
Lavage, repassage		OCITO propreté paysage
Entretien espaces verts	Adésion, Atelier du vert	ADIT
	INSEF	Construire
	Réagir environnement	Régie de Bourzwiller
	ACCES Habsheim	Régie de l'III
	Espace & D	OCITO propreté paysage
Paysagement, élagage		
Services aux entreprises		
Désarchivage, destruction sécurisée	Triservices	
courriers, livraisons, Imprimerie,		NOVEA
communication		IM'SERSON
Maintenance industrielle		IDEENOV
		Construire
Entretien bâtiment	Alsa	ADIT
		Construire
Nettoyage de chantiers		Construire
		Régie de Bourzwiller
Divers		
Animation, loisirs	Poney club Amazones	
Livraison bois de chauffe	Accès Habsheim	
Location de vélos	Médiacycles	
Gestion objets trouvés	Médiacycles	
Nettoyage de véhicules	Médiacycles	
Agents de médiation	Médiacycles	
Travail du bois	Acces Habsheim	

Etude réalisée par L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
www.aurm.org

33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

Rédaction : Didier Taverne,
didier.taverne@aurm.org

Co-financée et éditée par la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Région Mulhousienne
34 rue Marc Séguin, 68 200 Mulhouse
Tél : 03 89 54 40 01
www.mef-mulhouse.fr

Avec la participation de M2A, de la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, de la DIRECCTE Alsace, de Pôle emploi.

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.